

GASTON HERVIEUX

Re: DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
(4 PAGES) PROJET D'AGAGE L'ÉNERGIE (CACOUNA)
XPRESSPOST #

LE 30 SEPTEMBRE 2006

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC,
 CLAUDE BÉCHARD
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

I. J'AI REÇU VOTRE LETTRE DATEE 21 SEPTEMBRE 2006 EN RÉPONSE
 À LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE FORMULÉE LE 19 SEPT. 2006;
POUR LE PROJET ÉOLIEN SKY POWER VOUS N'AVEZ FORMULÉ AU-
CUNE RÉPONSE...

II. POUR LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER L'ÉNERGIE (CACOUNA) >>
 LE BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE «BAPE» N'A PAS REPRIIS
 LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE TEL QUE VOUS L'AVEZ
 RECOMMANDÉ; CONFORMÉMENT À SON MANDAT INITIAL.

III. MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC,
 ATTENDU LA TENUE DES FAITS NOUVEAUX, LE RÔLE DU SERVICE
 DES ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE VOTRE MINISTÈRE À NE PAS
 CONFONDRÉ AVEC CELUI DU BAPE, NOUS N'AVIENS PAS CRU NÉCESSAIRE
 SAIRÉ DE VOUS PRÉCISER CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR POUR
 JUSTIFIER LA PROLONGATION DE DÉLAI ACCORDÉ AU PROMOTEUR.

IV. POUR JUSTIFIER NOTRE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
 DANS LE PROJET DE PORT MÉTHANIER L'ÉNERGIE (CACOUNA) >>
 JE DOIS VOUS RAPPELER, ENTRE AUTRES, QUE VOUS AVEZ ENTE-

RINÉ LE FAIT QUE LE BAPÉ N'ÉTUDE PAS LE PROJET DE 2/
GAZODUC RELIANT LE TERMINAL MÉTHANIER À SES DIS-
TRIBUTEURS SOUS PRÉTEXTE QUE CELA NE CONCERNAIT
PAS LES DEMANDES DU PROMOTEUR « ÉNERGIE CACOUNA ».

V. SUIVANT LE RAISONNEMENT DU PARAGRAPHE IV, PRÉCITÉ LE
PROMOTEUR DANS SON PROJET « ÉNERGIE CACOUNA » N'AVAIT
PAS DEMANDÉ D'AUTORISATION POUR FAIRE DU DRAGAGE
ET DISPOSER DES SÉDIMENTS EN MILIEU TERRESTRE PAR
CONFINEMENT À L'INTÉRIEUR D'UN BASSIN (SALIN) ARTIFICIELLE-
MENT CONÇU ET SITUÉ EN ZONE INTERDICTÉE ET DONT LES NIVEAUX
D'EAU SONT AFFECTÉS PAR LE MOUVEMENT DES MARIÉES QUI
ALIMENTE LEDIT BASSIN PAR TRANSPORT HYDROLOGIQUE
SOUS LES DIGUES ET TEL QUE VÉRIFIÉ PAR MONSIEUR GÉRARD
MICHARD DE CACOUNA.

VI. LE PROMOTEUR « ÉNERGIE CACOUNA » A DANS LES FAITS NOU-
VEAUX « MODIFICATION À LA CONCEPTION ÉVALUATION DES IMPACTS
SUR L'ENVIRONNEMENT (AOÛT 2006) » MENTIONNE QU'IL VA DRAGUER PLUS
DE 43 000 M³ DE MATÉRIAUX DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT (ALLUVION
ET ARGILE); EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ET L'EX-
AMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT C. Q. 2, 11.9 SECTION
II DES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET
D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, PARAGRAPHE
2, ALÉNA b) IL EST IMPÉRATIF QUE VOTRE SERVICE D'ÉVALUA-
TION ENVIRONNEMENTALE REMETTE AU PROMOTEUR ÉNERGIE
CACOUNA LA DIRECTIVE À SUIVRE EN MATIÈRE DE DRAGAGE
ET DISPOSITION DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS AFIN QUE LEDIT

PROMOTEUR SE CONFORME À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., C.Q. 2, 4, 31, 31.1, 31.3, 31.9 ET 124.1) ET PRODUISE L'ÉTUDE D'IMPACT APPROPRIÉE RELIÉE À SON PROJET DE DRAGAGE ET DE DISPOSITION DE SÉDIMENTS...

VII. EN CONSÉQUENCE, MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, EN VERTU DE LA LOI, VOULEZ-VOUS AVOIR L'OBLIGANCE DE FAIRE SUSPENDRE TOUTE DÉCISION DANS LE PROJET ÉNERGIE CACOUNA JUSQU'À CE QUE LE BAPÉ AIT TENU AUDIÈNCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE DRAGAGE ET DE DISPOSITION DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS PRÉSENTÉ EN AOÛT 2006 PAR LE PROMOTEUR ÉNERGIE CACOUNA».

VIII. À TITRE DE REQUÉRANT D'AUDIÈNCE PUBLIQUE, JE VOUS SOUMETS QUELQUES MOTIFS, SOUS TOUTES RÉSERVES, QUI JUSTIFIÉNT LA PRÉSENTE :

a) SUIVANT LA PRÉSENTATION DE DEUX EXPÉRIENCES AMÉRICAINES EN MATIÈRE D'ENVOIEMENT (CONFINEMENT) DE TOXICITÉ EN MILIEU MARIN [WAREGUEEN HARBOR ET CHICAGO] AU TROISIÈME COLLOQUE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES (MTL), J'AI ADRESSÉ UNE DEMANDE D'AUDIÈNCE PUBLIQUE À VOTRE MINISTÈRE CONCERNANT UN PROJET DE DRAGAGE ET D'ENVOIEMENT DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS ENTRE DEUX QUAIS DE LA DAÏSHOWA (PAPÈTÈRE) SITUÉS DANS L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES À QUÉBEC. LE PRINCIPAL ARGUMENT POUR FAIRE REJETER LE PROJET EST À L'EFFET QUE LA PRESSION HYDROLOGIQUE DE CHAQUE

4/

COÛT DES MEMBRANES DOIT ÊTRE ÉGAL À ZÉRO ; LES DITES MEMBRANES ONT UNE DURÉE DE VIE GARANTIE DE +/- 30 ANS. L'OXYDATION ET LES EFFETS DE SYNERGIE SONT UNE MENACE À CONSIDÉRER AU PLAN TOXICOLOGIQUE TANT POUR LES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE QUE POUR LES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES, L'HABITAT DES ESPÈCES EN PÉRIL PROTÉGÉES EN VOIE DE DISPARITION COMME POUR LE BÉLUGAS.

b) L'EXPÉRIENCE D'INDIGEMENT GERRIÈRE LA REYNOLD À BAIE COMEAU ET LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES... ET LES SITES DE DÉCHETS TOXIQUES DANS LE SECTEUR DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS À BAIE-COMEAU...

c) LES ÉTUDES DE ROCHE & ASSOCIÉS DÉMONSTRENT QU'ILS N'EXISTE AUCUNE MÉTHODE DE DISPOSITION DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS SÉCURITAIRE...

d) LE FAIT DE DRAGUER, DANS LE SECTEUR ET DE DISPOSER DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS SOIT EN MILIEU MARIN ET/OU TERRESTRE EXIGE QUE LE DIT PROJET SOIT JUGÉ D'UNE NECESSITÉ D'INTÉRÊT D'URGENCE NATIONALE AU MÊME TITRE QU'ON DOIT CONSIDÉRER LES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ENTRE LE PROJET ET LES RÉSIDENCES (ENVIRONNEMENT CANADA 1981).

e) AU SURPLUS, JE VOUS RÉFÈRE À LA LOI GOUVERNANT LES PÊCHES, CHAPITRE F-14, GOUVERNEMENT DU CANADA, CHAPITRE 36, (3) (DÉPÔT DE SUBSTANCES NOCIVE PROHIBÉ).

IX. POUR ATTENTION ET RÉPONSE S.V.P. !

Gaston Hervieux
GASTON HERVIEUX, RECHERCHE/INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE.

Gouvernement du Québec
Député de Kamouraska-Témiscouata
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Leader adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord

Québec, le 21 septembre 2006

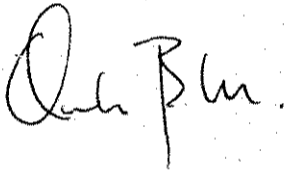
Monsieur Gaston Hervieux
260, rang de la Montagne
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Monsieur,

Je vous informe que le gouvernement donne suite à ma recommandation de prolonger le mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 23 mars 2006, concernant le projet d'implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes – Énergie Cacouna, jusqu'au 10 novembre 2006.

Cette prolongation vise à permettre à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'examiner les modifications que l'initiateur de projet a apportées à son projet le 25 août 2006 et d'en tenir compte dans son rapport.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



CLAUDE BÉCHARD

c. c. M. William J. Cosgrove, président du BAPE

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques Ouest
Bureau 430
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : (514) 864-8500
Télécopieur : (514) 864-8503

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Handwritten initials